



Prestations de conseil juridique pour nouveau membre

Je soussigné (e)

Né (e) le No de partenaire

Problème soumis

déclare demander le soutien du syndicat Unia pour un problème survenu avant mon adhésion ou moins de trois mois après la date de mon adhésion. En tant que nouveau membre, j'ai pris connaissance des conditions liées à cette intervention et déclare les accepter.

Ces conditions sont les suivantes :

1. Je m'engage à rester membre du syndicat Unia au moins deux ans.
2. En tant que nouveau membre, je n'ai pas droit, pour tout problème survenu avant l'adhésion ou moins de trois mois après l'adhésion, à la protection juridique complète. Je prends note que les démarches entreprises seront limitées aux actions suivantes :
 - Entretien unique de conseil individuel avec un secrétaire syndical.
 - Rédaction d'un courrier, une prise de contact avec l'employeur, les assurances sociales, etc.
 - Remise gratuite de documents utiles (p. ex. formulaire de demande prud'hommes, une CCT, photocopies d'articles de lois, etc.)
 - Conseils d'orientation vers un autre service.
 - Toute autre démarche ponctuelle utile et pouvant être menée durant l'entretien de conseil.
3. Je suis informé que l'action du syndicat se limitera aux prestations décrites ci-dessus. Cela signifie qu'aucun dossier ne sera ouvert et que mon litige ne sera pas suivi sur le long terme par Unia.

Neuchâtel, le

Signature pour Unia

Signature du membre